



CSASD 2D de repli du 20/03/2024

Département de l'Hérault

Compte-rendu du SNALC

➤ **Présents :**

Mme MASNEUF (SG-DSDEN34), M MUNIER (SME 1D et 2 D), Mme COME (IA-DASEN)
OS : FO, FSU, SUD, SE-UNSA, SNALC

➤ **Déclarations liminaires et réaction de l'administration :**

Une OS a porté au tribunal administratif une demande d'annulation du profilage des postes DD CP/CE1 qui sont des PEP, en 2017 et 2023 et a obtenu gain de cause pour la seconde fois il y a deux jours. Demande que l'on en tienne compte et que le serveur mouvement 1D soit modifié puisqu'il est encore temps.

Mme la SG-DSDEN prend note mais précise qu'elle n'a pas l'information, que c'est probablement arrivé au service juridique.

Pour rappel, toutes les OS se sont opposées au profilage des DD lors du travail sur les lignes de gestion académiques.

Mme la SG-DSDEN rappelle que ce sont justement les LGA qui fixent les règles, elles-mêmes inspirées des lignes de gestion nationales.

Mme l'IA-DASEN remercie pour l'information mais ne peut changer les lignes directrices départementales. Mme la SG-DSDEN demande aux OS de s'adresser à leurs instances nationales pour l'application de cette mesure.

1) BILAN DES MESURES DU CSASD DU 14 MARS 2024 SECOND DEGRE

✚ Présentation de l'administration

Bilan des mesures du CSASD du 14 mars 2024.

62 ouvertures et 30 fermetures. L'administration a été soucieuse de fermer sur des postes vacants (21 sur les 30). La technologie représentait 448 h soit 25 ETP mais seulement 9 supports techno ont été fermés. Le total des BMP représente 22,96 ETP, la tendance est donc bien confirmée à la baisse.

✚ Ce qui a été discuté avec les OS

- Villeneuve les M : une OS informe que le chef d'établissement n'était pas favorable à la création de la chaire de lettres. M le SME répond que chef d'établissement n'était pas défavorable.

- Jacou : la cheffe d'établissement a été interrogée par l'Administration après le CSASD du 14 mars et a signalé qu'elle préfère garder un BMP DE 12,5 HSA sur deux enseignants (il y a 7 chaires soit 1 à 2 h de HSA chacun).

Vote :

Pour : 0

Contre : 6, dont le SNALC

Abstention : 0

2) QUESTIONS DIVERSES

Des ZIL de Béziers sont sur des remplacements pour congés maternité et ne peuvent par conséquent plus assurer les remplacements courts.

Mmes les IA-DASEN et SHG-DSDEN répondent que les lignes directrices précisent que la distinction entre ZIL et brigade n'existent plus et que ces deux types de postes peuvent être amenés à faire des remplacements courts ou longs, dans un secteur restreint ou pas.

